

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : 27 juin 2022

Nombre de Membres : en exercice : 08 - présents : 05 - représentés : 03 - votants : 08

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 5 JUILLET, à 20 Heures 30, le Comité Syndical du SIVOM du Bois Tison, légalement convoqué, s'est réuni à l'école de Bois l'Evêque en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane BOUCHER.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

M. Stéphane BOUCHER, Mme Sophie LAMME et M. Laurent SOLER délégués de la commune de Bois d'Ennebourg.

Mme Céline CALBRIX et M. Stéphane CAVELAN délégués de la commune de Bois l'Evêque.

Absents excusés :

M. Gilles CABOT (pouvoir à M. Stéphane BOUCHER), M. Bertrand DURAND (pouvoir à M. Stéphane CAVELAN) et M. Frédéric TIHI (pouvoir à Mme Céline CALBRIX).

Les deux communes du SIVOM du Bois Tison étaient représentées.

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAMME.

Objet : Tarifs des services de cantine et garderies scolaires au 1^{er} septembre 2022 (N° 15/2022)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'augmenter, à compter du 1^{er} septembre 2022, les prix de la cantine et des garderies scolaires, ce qui donnera les tarifs suivants :

- Repas cantine :
 - ⇒ enfants des communes : Tarif actuel : 3.61 Euros.
Tarif au 01/09/2022 : 3.97 Euros.
 - ⇒ enfants hors communes : Tarif actuel : 4.87 Euros.
Tarif au 01/09/2022 : 5.36 Euros
- Garderies scolaires :
 - ⇒ enfants des communes : Forfait actuel : 3.28 Euros par jour
Forfait au 01/09/2022 : 3.41 Euros.
 - ⇒ enfants hors communes : Forfait actuel : 3.28 Euros par jour
Forfait au 01/09/2022 : 3.41 Euros
 - ⇒ majoration de retard : 10,00 Euros le quart d'heure par famille pour tout dépassement d'horaires.

Extrait certifié conforme,
Fait et mis en ligne le 11 juillet 2022,
Le Président du SIVOM du Bois Tison,
M. Stéphane BOUCHER



Transmission contrôle de légalité le : 11 juillet 2022
Retour contrôle de légalité le :